

**PROGRAMME FORMATION
JURIDIQUE SUR LA PROFESSION D'AGENT
IMMOBILIER
MODULE 2 DU COMPROMIS A LA VENTE**

INTITULE :

- La profession d'agent immobilier : **aspects juridiques 2**

PUBLIC CONCERNE :

- Agents immobiliers, négociateurs, commerciaux, vendeurs, mandataires, consultants et toute personne amenée à prospecter, développer, suivre et fidéliser une clientèle.

PRE-REQUIS :

- Souhaitez devenir Agent Immobilier, mandataire d'un agent immobilier, ou l'être déjà.
- Rigueur et capacité d'organisation.
- Concentration

OBJECTIFS :

- Point complet sur l'environnement juridique, les règles de droit applicables à la période allant de la rencontre avec le client jusqu'à la signature du compromis.
- Avoir conscience des droits et devoirs du mandataire.
- Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

CONTENU :

I) INTRODUCTION

II) LE COMPROMIS

A) La rétractation

B) Les conditions suspensives

C) Les mentions au titre de l'intervention de l'Agent

III) LES DROITS DE PREEMPTION

A) Palmarès

SAFER

DPU

ZAD

Espaces sensibles et naturels

Loi Alur Locataire

Fonds de commerce et baux commerciaux

B) La hiérarchie des droits

C) Le Schéma de fonctionnement

IV) LA VENTE

A) Les cas d'exclusion du droit à Commission

B) Le fait générateur de la commission

C) Le recouvrement de la commission

V) DEONTOLOGIE DE LA PROFESSION

VI) CONCLUSION

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Moyens pédagogiques :

- Mise en place d'un apprentissage d'outils simples.
- La répartition pédagogique est approximativement la suivante ; 90% d'apports théoriques et de connaissances, 10% de pratique.
- La participation active et l'expérimentation des participants sont très privilégiées sous forme de cas pratiques construits à partir de situation de jurisprudence établie

- Moyens techniques :

- Power Point, support écrit.
- Salle de cours munie d'un vidéoprojecteur.
- Paper-board, vidéo projecteur, cas pratiques.

- Moyens pour suivre l'exécution de la formation :

- Feuille de présence à signer par les stagiaires et les formateurs chaque demi-journée.
- Formation assurée par :
Tiffany PIERANGELI, Avocat associée
Thomas POUDEVIGNE, avocat collaborateur.

DEROULEMENT DU STAGE :

Ce module de 7 heures sera réalisé le

- De 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 17H00

Lieux de la formation : NOVOTEL LYON BRON, 260 Avenue Jean Monnet - 69500 Bron

EVALUATION DE LA FORMATION :

- Quizz d'évaluation de la session de formation.
- Cas pratiques

VALIDATION :

- Une attestation de fin de formation ainsi qu'une attestation de présence seront remises à l'issue de la formation.